



N° BLE/30 – 15 janvier 1962

L'ÉGLISE DE FRANCE ET L'EMIGRATION NORD-AFRICAINE

L'émigration nord-africaine en France s'impose à nous globalement par des chiffres et par des groupes d'hommes, de femmes, d'enfants présente dans les "quartiers nord-africains" des grandes villes et dans les bidonvilles. S'il n'est pas toujours possible de travailler au plan de leur promotion sociale collective, il est certainement facile d'entrer en contact avec les Algériens vivant parmi nous et d'avoir avec certains des rencontres d'homme à homme. En outre, en tant que chrétiens, nous avons un travail inlassable et en profondeur à réaliser autour de nous pour rectifier les erreurs répandues à leur sujet, s'élever contre les mensonges, défendre ceux qui sont attaqués injustement, répandre la vérité dans la charité, sans pour autant tomber dans l'idéalisme et l'angélisme.

- Les statistiques ? Tout le monde les connaît. Globalement on parle de quelque 350.000 à 400.000 Africains du Nord présents en France. Sur ce nombre, 200.000 sont des travailleurs recensés, 40.000 ne sont pas recensés mais travaillent "régulièrement" et 10 à 15.000 seraient sans emploi. En août 1981, sur une population pénale française de 28.600 hommes on comptait 9.000 Algériens, dont 5.000 mis à part dans la catégorie "A" (régime politique).

Il faut ajouter les femmes et les jeunes filles algériennes dont le nombre approche 20.000, avec plus de 60.000 enfants... Les concubinages avec les Européennes sont très nombreux : 15.000 à 20.000 vivaient ainsi "en ménage" !

Les problèmes et les drames de ces déracinés sont multiples, comme chacun sait. Les plus urgents sont ceux de l'habitat et de la santé. Les deux vont d'ailleurs ensemble : les conditions de vie sont, en effet, parfois infra-humaines, les promiscuités sont monnaie courante, la sous-alimentation est fréquente. Des milliers de jeunes non mariés gâchent leur vie, arrivant jusqu'à l'âge de 30 et même 35 ans sans compagne dans la vie, à moins qu'ils ne se mettent "en ménage" avec une divorcée, une veuve ou une domestique espagnole de quelque bonne famille... !

La crise psychologique, en même temps que linguistique, atteint ces hommes au plus profond d'eux mêmes. Depuis 1954, s'ajoute à tout cela le poids de la guerre d'Algérie, avec son cortège de troubles psychiques issus de la peur, avec les vagues d'arrestations et de "matraquages", avec la montée du racisme.

Dès 1955, concerné plus que tout autre, l'épiscopat d'Afrique du Nord écrivait courageusement :

"La misère est si étendue (en Algérie) qu'elle a donné naissance à ce qu'on a appelé l'émigration de la faim. Si le travail des Nord-Africains dans la métropole

apporte un palliatif appréciable à l'insuffisance des ressources locales, les conditions de vie de ces émigrants sont souvent inhumaines ; séparés pour la plupart de leurs familles, ils ont de grandes difficultés à obtenir la sécurité de leur emploi et un logement convenable.

Devant de telles situations, où les droits et les besoins les plus élémentaires sont tenus en échec, un homme de bonne volonté peut-il rester indifférent ? L'indigence du pauvre crie vers Dieu ; elle crie aussi vers nous et de quelque manière, elle nous accuse tous... " (Lettre collective du 15/9/1955).

Étrangers chez nous, certains même se considérant comme exilés, ces Algériens, en principe musulmans, viennent grossir le nombre des trois millions et demi d'émigrés chrétiens venus en France de tous les coins du monde¹. La France est accueillante, autrement on n'y viendrait pas en si grand nombre. L'Église, en tout cas, ne se désintéresse ni des uns ni des autres. Bien au contraire.

Au mois d'août 1952, en effet, une Constitution apostolique, désignée par les premiers mots de son texte "Exsul Familia", fut promulguée par le Saint Siège pour définir une sorte de statut des catholiques fixés loin de leurs pays d'origine. L'Église de France a mis en place une Commission épiscopale de l'émigration, présidée par Mgr Lamy, archevêque de Sens. La compétence de cette Commission englobe, outre les problèmes qui concernent l'immigration venue de l'étranger, ceux qui intéressent les Orientaux résidant en France et les Français résidant à l'étranger. L'Église sait que la vie religieuse ici-bas et la progression dans le Royaume de Dieu s'insèrent dans toutes sortes de composantes terrestres : habitudes et genres de vie, épanouissement des familles, harmonie et équilibre divers dans la vie de chacun. Le Pape Pie XII, s'adressant à des missionnaires italiens le 6 août 1952, mettait précisément l'accent sur les drames humains qu'entraîne un exode :

"L'expérience enseigne que l'homme déraciné de sa terre et transplanté sur un sol étranger perd de sa confiance en soi et, dirait-on, de sa dignité d'homme. Ce changement affecte et désoriente, au moins au point de vue affectif, les plus intimes sentiments spirituels, la vie religieuse même".

Ceci est encore plus vrai pour l'émigration nord-africaine. On pourrait bien dire que le coefficient de son déracinement et de sa souffrance est triple de celui des autres migrants, mis à part les rescapés des camps de concentration nazis, qui ont erré à travers l'Europe durant des années. Parce qu'atteints plus que d'autres dans leurs corps et leurs âmes, les travailleurs algériens sont au cœur même des intentions de prière de l'Église de France. Non chrétiens, ils sont appelés eux aussi au Royaume du Père et font partie du troupeau confié à Pierre et à ses successeurs,

C'est pourquoi, on doit attacher une importance particulière aux appels de la Hiérarchie catholique en faveur de cette émigration nord-africaine. Dans un temps où ces groupes d'Algériens ne cessent d'être écrasés par le rouleau compresseur de la guerre d'Algérie et d'être emportés par le processus révolutionnaire déclenché là-bas, la Commission épiscopale de l'émigration n'a pas manqué de s'élever quant à elle contre le racisme qui les outrage. Elle lançait un appel après les manifestations d'octobre dernier ("La Croix" du 15/11/1961).

"Pasteurs d'âmes, l'archevêque et les douze évêques chargés plus spécialement par l'épiscopat français de l'assistance spirituelle aux migrants doivent lancer un appel à la France chrétienne dans les circonstances présentes.

Les migrations - si douloureuses qu'elles puissent être, surtout lorsqu'elles séparent injustement les familles, - constituent un palliatif au sous-développement déploré par le Saint Père Jean XXIII dans sa récente encyclique "Mater et Magistra". Les chrétiens doivent s'en convaincre.

Les travailleurs nord-africains venus gagner chez nous leur pain quotidien et celui de leurs familles hors du sol natal exercent un droit que le Saint Siège a défini à plusieurs reprises en fixant sa nature et ses limites. Leur travail, au surplus, contribue à la prospérité nationale ; nous les en remercions.

¹ Lire le suggestif article de l'Abbé J.B. Pailloncy, "Les Étrangers en France", dans Parole et Mission, (Le Cerf, Paris), n° 8, janvier 1980, pp. 29-45.

Ils doivent être pour nous des frères très chers, car tous sont fils d'un même Père : Dieu.

Une épreuve cruelle les atteint actuellement et vient ajouter de nouvelles souffrances à une vie déjà rude. Certains d'entre eux ont pu se livrer à des violences tout à fait immorales et dont les victimes doivent être entourées d'une affection d'autant plus grande qu'elles exercent souvent l'humble et héroïque devoir de maintenir la paix dans l'ordre. Mais la responsabilité en incombe, semble-t-il, à une faible minorité.

L'honneur d'une masse silencieuse et laborieuse ne peut en être entâchée. Elle ne sera privée, nous voulons en être convaincus, ni de son pain, ni de son travail, ni des égards que réclame le droit naturel ni d'un juste espoir d'ascension.

Nous demandons aux Français de dominer leurs angoisses et leurs ressentiments et de s'interdire tout geste inspiré par un racisme qui a fait couler trop de sang et dont l'Évangile contient la condamnation la plus éclatante".

Frédéric Lamy
Archevêque de Sens
Président de la Commission

Sur le terrain qui est le sien, sans option politique ou tactique idéologique sous entendue comme cela arrive trop souvent des déclarations émanant d'autres qu'elle, l'Église proclame que les travailleurs émigrés ici "exercent un droit". Il n'est donc pas question de dire : "S'ils ne sont pas contents qu'ils aillent chez eux !" Ce ne serait pas chrétien. Nous avons du reste ici explicité le sens de notre accueil envers ces émigrés.² Nous savons tous aussi par expérience que nous ne pouvons pas parler ainsi lorsqu'on a commencé à faire l'effort de "comprendre". "Comprends-moi et tue-moi", dit le proverbe maghrébin. Si tu me veux du mal et si tu désires me tuer, soit, mais auparavant fait l'effort de me comprendre. Une fois que tu m'auras compris, alors tu n'auras plus le désir de me tuer.

Parmi bien des prises de positions³, celle de l'Action catholique ouvrière (A.C.O, du 30/10/61) manifestait aussi un réel courage et une authentique charité. En conclusion de cette déclaration, nous pouvions lire :

"Fidèles à la parole du Christ : "Aimez-vous les uns les autres", nous ne haïssons personne, ni le policier, ni le musulman, ni l'ultra. Ce n'est pas l'homme qu'il faut haïr, c'est le péché qui est en chacun d'entre nous qu'il faut détruire.

Nous saluons, quels qu'ils soient, ceux qui, ouvriers, médecins, militaires, policiers, etc... luttent contre vents et marées pour le respect de la dignité de l'homme.

C'est à ce niveau que se situent aujourd'hui notre indignation et notre amour qui, encore une fois, sont indépendants des options politiques et du jugement d'autres crimes. La vérité doit être dite, car elle seule éclaire. Nos frères souffrent, nous sommes avec eux",

Il reste toutefois que nous ne pouvons nous contenter de déclarations. Certains en arrivent en effet à se gargariser d'abstractions et à n'être engagés que sur des mots. D'autres fois, en parlant de promotion collective et de "peuple" on oublie purement et simplement l'individu ou plutôt les personnes concrètes et les familles. Si nous voulons qu'une réelle compréhension des personnes s'instaure dans les milieux de vie et qu'une réelle intelligence de leurs problèmes progresse, ce n'est pas en brassant des idées.

² COMPRENDRE, série bleue, n° 16, du 11/10/58, "Notre hôte, l'Africain du Nord en France. Sens de l'accueil".

³ Il n'est pas dans notre intention d'énumérer toutes les déclarations des mouvements d'Action Catholique ; citons simplement celle très nette du Mouvement des Ingénieurs et Cadres d'Industrie d'Action Catholique (MICIAC). On pourra lire à ce sujet le dossier des Informations Catholiques Internationales, n° 156, 15 novembre 1961 "Les Algériens en France".

Rien ne supprimera l'échange, la pénétration réciproque, l'approche patiente des autres par des rapports entre personnes, par des contacts d'homme à homme,

Il est quelquefois trop facile de prendre position sur le plan politique et de laisser dans la misère le voisin nord-africain, sous prétexte qu'on ne veut pas se salir les mains dans le dépannage paternaliste, l'assistance et l'aide fraternelle ou sous prétexte que cette aide individuelle ne résoudra pas le problème d'ensemble et n'apportera rien aux réformes de structure. On voit la forêt mais non les arbres.

C'est pourquoi, nous ne pouvons mieux faire que de citer en conclusion ce que le Pape Pie XII disait dans son radio-message de Noël 1952 :

"La grande tentation, même pour les croyants, d'une époque qui se dit sociale, dans laquelle - outre l'Église, - l'État, les communes et les autres institutions publiques se consacrent à tant de problèmes sociaux, c'est quand le pauvre frappe à la porte, de le renvoyer simplement à l'œuvre, au bureau, à l'organisation, jugeant qu'on a déjà suffisamment rempli son devoir personnel en collaborant à ces institutions par le paiement d'impôts ou par des dons volontaires. Sans doute, le besogneux recevra alors votre aide par cette autre voie. Mais souvent il compte aussi sur vous mêmes, au moins sur une parole de bonté, et de réconfort de votre part. Votre charité doit ressembler à celle de Dieu qui vint en personne porter secours. C'est là le contenu du message de Bethléem".

Cette charité est universelle ; elle n'exclut personne et ne tient pas compte des options politiques. Cette vraie charité ne se préoccupe pas de savoir si la personne à secourir est ou non dans "le sens de l'histoire"⁴

DECLARATIONS (extraits)

PIE XII

Dans un communiqué du 17 janvier 1955, Mgr. Duval, Archevêque d'Alger, rappelait, au sujet de la lutte contre la criminalité incombant aux pouvoirs publics, les paroles mêmes du pape Pie XII :

"Le sérieux, la dignité de la justice et de l'autorité publique exigent l'observation stricte des normes juridiques concernant l'arrestation du prévenu et son interrogatoire" (15/10/54).

"Déjà le premier pas de l'action punitive, l'arrestation, ne peut obéir au caprice, mais doit respecter les normes juridiques. Il n'est pas admissible que même l'homme le plus irréprochable puisse être arrêté arbitrairement et disparaître sans plus dans une prison" (3/10/53).

"L'instruction judiciaire doit exclure la torture physique et psychique, et la narco-analyse, d'abord parce qu'elles lèsent un droit naturel, même si l'accusé est réellement coupable, et puis parce que trop souvent elles donnent des résultats erronés. Il n'est pas rare qu'elles aboutissent exactement aux aveux souhaités par le tribunal et à la perte de l'accusé, non parce que celui-ci est coupable en fait, mais parce que son énergie physique et psychique est épuisée et qu'il est prêt à faire toutes les déclarations que l'en voudra" (3/10/53).

⁴ Une scène, parmi bien d'autres, rapportée dans "Témoignage" (de l'A.C.O. N° 101, octobre 1961) Dans la banlieue parisienne, une femme rapatriée d'Algérie est complètement perdue par toutes ses démarches. Les voisins et voisines lui sont hostiles, Raymond de l'équipe d'A.C.O. de la localité, lui explique ce qu'elle doit faire et l'aide dans ses difficultés.
- On ne comprend plus, disent les voisines, vous aidez Mme, X, mais c'est un pied-noir !...
- Pied-noir ou pas, elle était dans l'embarras, de plus, elle souffre de son déracinement, on doit l'aider.
- A quoi ça sert alors vos tracts et vos réunions pour la paix en Algérie si vous accueillez ces gens-là ?
Et Raymond a essayé d'expliquer que la paix c'était l'amour de tous les êtres humains.

ASSEMBLEE DES CARDINAUX ET ARCHEVEQUES DE FRANCE

Mars 1957

La haine ne doit pas trouver place au cœur d'un croyant ; à plus forte raison ne saurait-elle servir d'excuse à un terrorisme aveugle dont sont victimes des innocents, ni à des manifestations sanglantes de contre-terrorisme. Ces pratiques odieuses risquent de créer un obstacle insurmontable à l'œuvre de longue haleine d'où dépend l'avenir de l'Algérie. Comme l'a souvent affirmé l'Episcopat, et comme en témoignent ses interventions auprès des autorités responsables, tous ceux dont la mission est de protéger les personnes et les biens ont l'obligation de respecter et de faire respecter la dignité humaine, et d'éviter rigoureusement tous les excès contraires au Droit naturel et à la Loi de Dieu, plusieurs fois, d'ailleurs, réprouvés par les pouvoirs publics. Dans la crise actuelle, tous et chacun doivent se rappeler qu'il n'est jamais permis de mettre au service d'une cause, même bonne, des moyens intrinséquement mauvais.

Octobre 1960

De quelque côté qu'ils viennent, les actes de terrorisme, les outrages à la personne humaine, les procédés violents pour arracher les aveux, les exécutions sommaires, les mesures de représailles atteignant des innocents, sont condamnés par Dieu. Même pour faire valoir des droits légitimes ou pour assurer le triomphe d'une cause que l'on croit juste, il n'est jamais permis de recourir à des moyens intrinséquement pervers, dont l'usage, en dégradant les consciences, n'a pour résultat certain que de faire reculer sans cesse l'heure de la paix, Il faut ajouter que de tels actes compromettent l'exercice du commandement responsable et ébranlent dans les consciences des subordonnés la légitimité de l'autorité.

"Aucune instance supérieure n'est habilitée à commander un acte immoral. Il n'existe aucun droit, aucune obligation, aucune permission d'accomplir un acte en soi immoral, même s'il est commandé, même si le refus d'agir entraîne les pires dommages personnels" (Pie XII, Congrès international de droit pénal, 3 octobre 1953).

Octobre 1961.

Chacun porte sa part du destin de la patrie ; chacun a donc le droit d'en interpréter les intérêts et le devoir de prendre librement ses responsabilités sociales, civiques, politiques ; l'abstention n'est pas la moindre faute. Mais un chrétien doit savoir qu'on perd la patrie, au lieu de la défendre, quand on use pour la sauver d'armes qui tuent son âme ; cette âme c'est l'amitié fraternelle et le respect mutuel.

C'est par les chemins de la justice et de la charité, et par eux seuls, que passe la paix. C'est pourquoi, d'ailleurs, tout homme doit toujours être profondément présent aux souffrances de ses frères. Ce serait une faute grave de rester indifférent au drame de tant d'êtres humains menacés aujourd'hui en ce qu'ils ont de plus cher. Tous ceux qui souffrent ont le droit d'être compris et respectueusement aimés.

Un devoir ne contredit jamais un autre devoir. Le chrétien qui aspire avec angoisse à la solution des problèmes où sa vie est engagée doit faire confiance à Dieu ; mais c'est à la condition de respecter sa loi et de prier.



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--